L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 7 NOVEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une Française pour faire la cuisine pour une famille de huit personnes; aussi une Française pour s'occuper du ménage. S'adresser au No 1162 Avenue St. Charles. 7nov—2f

A LOUER.

A LOUER—Deux chambres garnies faisant face à la rue, avec ou sans pension, dans une famille privée, à deux îlets de l'Esplanade, No 287 rue Royale. 7 nov- 3f

A louer—LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ No 293 rue Bourgogne, entre Hôpital et Quartier. Possession immédiate. S'adresser à P. E. THÉARD & SONS, 54 rue du Camp. 21oct

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A vendre ou à louer.—Le coin, bien situé, Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
6sept— 38 Passage de la Bourse

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre du ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. S. D.

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150........RUE DU CANAL........150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix ... 25 août

Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud.

BUREAU DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL, Nlle-Orléans, 1er août 1885.

Il sera reçu à ce bureau des soumissions chetées jusqu'au 15 septembre 1885, à midi, pour les concessions et privilèges ci-après, à accorder sur le terrain et dans les bâtiments de l'Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, au Parc Supérieur de la ville, en ville de la Nlle-Orléans, à partir du 10 novembre 1885 :

BIÈRE (LAGER).

Trois débits (stands) pour la vente de la bière lager seulement, sur le terrain de l'Exposition et à des endroits convenables.

BUVETTES.

Quatre buvettes pour la vente des liqueurs, esquelles seront placées comme suit : Une dans e Main Building à droite de l'entrée principale ; une dans le Government Building, près de l'une des quatre entrées principales ; deux au dehors sur le terrain de l'Exposition, près du dépôt à passagers du chemin de fer à vapeur, ou près de l'endroit où sont maintenant situés les édifices du "Public Comfort".

CIGARES ET TABAC.

Cinq débits pour la vente de tabac et de cigares, sur le terrain de l'Exposition.

CIDRE.

Deux débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du cidre seulement ; deux dans le Main Building et un dans le Government Building.

LIMONADE.

Sept débits pour la vente de la limonade seulement.

CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT ET SANDWICHES.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du café, du thé, du chocolat et des sandwiches.

SODA, MEAD, ET EAUX MINÉRALES.

Quatre débits de soda, mead et eaux minérales, dans le Main Building ; trois dans le Government Building, un dans le Horticultural Hall, et quatre au-dehors sur le terrain.

SUCRE D'ORGE OU CANDY.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du sucre d'orge ou candy ; quatre dans le Main Building ; deux dans le Government Building.

BATEAUX A RAMES.

... privilèges pour bateaux à rames sur les ... Parc.

RESTAURANTS.

Quatre restaurants placés comme suit :
Un dans la galerie du Main Building.
Un dans la galerie du Government Building.
Deux, au-dehors, sur le terrain, à proximité du Main Building.
Il ne sera rien demandé de plus pour l'espace assigné aux restaurants dans le Main Building et le Government Building, mais les adjudicataires devront construire des cuisines détachées conformément à des devis soumis à l'approbation de l'architecte.

JOURNAUX ET REVUES.

Deux privilèges. Chacun des adjudicataires aura le droit d'ériger quatre pavillons (pas davantage) sur les points désignés ou approuvés par le Directeur Général.

POP CORN (MAIS GRILLÉ.)

Deux privilèges, sur le terrain de l'Exposition.

PISTACHES.

Deux privilèges sur le terrain.

CIRAGE.

Deux privilèges pour le cirage des bottes et chaussures, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

SALONS DE BARBE.

Deux privilèges, un dans le Government Building et un dans le Main Building.

HUITRES ET PALOURDES (CRUES).

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FRUITS ET NOIX.

Quatre privilèges, au dehors des bâtiments, sur le terrain.

SOUVENIRS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

BOULANGERIE.

Un privilège sur le terrain.

CRÊMES GLACÉES ET PATISSERIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FAUTEUILS ROULANTS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CANNES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

PARASOLS ET PARAPLUIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CATALOGUE ET GUIDE.

Un privilège pour la publication et la vente.

Toute personne désirant faire des soumissions pour la concession de privilèges non énumérés ci dessus, est invitée à les adresser à la Direction qui se réserve le droit de les accepter ou de les rejeter.

REGLEMENTS.

Les règlements suivants au sujet de l'octroi de concessions, et de privilèges sont livrés à la publicité dans l'intérêt de qui de droit :

1. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges sont soumis aux règlements généraux qui déjà existent et à ceux qui, subséquemment pourront exister.
2. Les acquéreurs de concessions et de privilèges n'ont droit qu'à l'espace qui leur est adjugé, et doivent, à leur frais, y ériger les constructions nécessaires : estrades, grilles, cloisons, comptoirs, vitrines et toutes les installations.
3. Les acquéreurs de concessions et de privilèges ne seront pas autorisés à vendre leur marchandises ou à distribuer leur cartes-réclames hors des emplacements qui leur seront assignés. Le colportage ne sera pas toléré dans les palais et sur les terrains de l'Exposition.
4. La location des concessions et des privilèges se fera par le Chef des Installations, avec l'approbation du Directeur-Général.
5. Le jeu, sous aucune forme, et dans aucune circonstance, ne sera permis aux cessionnaires de privilèges. La violation de ce règlement entraînera la confiscation des droits.
6. Les exposants ayant des machines fonctionnant pourront se procurer des permis les autorisant à vendre dans les palais mêmes de l'Exposition, les produits de leur fabrication, permis qui leur seront donnés en vertu des règlements généraux et de tels règlements spéciaux qu'il serait jugé nécessaire d'adopter plus tard.
7. Il sera bien entendu dans les contrats passés avec les cessionnaires de privilèges et les permis autorisant la vente des articles manufacturés, qu'en tout temps, le droit sera acquis au Directeur-Général ou à tout officier exécutif de l'Exposition de pénétrer dans les enceintes réservées aux exposants à dessein de s'assurer si les règlements sont rigoureusement mis en vigueur, et si l'on ne s'y commet pas d'infractions.
8. Des soumissions cachetées seront sollicitées toutes les fois que la nature du cas le permettra, pour l'obtention des concessions ou des privilèges ; et toutes les soumissions agréées devront être suivies d'un contrat écrit au moins dix jours après l'adjudication. Le paiement s'en fera ainsi : 10 pour cent comptant ou en un chèque certifié accompagnant chaque soumission ; 15 pour cent au moment où se signeront les clauses du contrat, et 25 pour cent additionnels tous les trente jours suivants jusqu'à parfait paiement.
9. Lorsqu'il y aura plus d'un privilège offert, le plus haut enchérisseur aura le premier choix des diverses locations, et chaque soumissionnaire fera choix de son emplacement dans l'ordre de son offre, jusqu'à ce que disposition ait été faite de tous les emplacements.
10. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges seront, s'ils y sont requis, à passer contrat avec la direction de l'Exposition, dite : "North, Central and South American Exposition," avec des sécurités qui seront acceptables à la Direction, pour la fidèle exécution de leurs engagements.
11. La Direction aura la faculté de révoquer ses concessions ou privilèges dans tout cas où ses règlements auront été enfreints.
12. La Direction se réserve le privilège de repousser l'une quelconque ou toutes les soumissions qui lui seront adressées.

S. H. BUCK, Directeur-Général.
Approuvé :
S. B. McCONNICO, Président.
6sept—1m J D.Mar

ASSURANCES!

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1[2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

[Nouvelle-Orléans, ce 19 janvier 1885.

CONFORMÉMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884 :

Primes sur risques de feu........	$542,214 35	
Primes sur risques de mer......	54,870 98	
Primes sur risques de rivière....	16,603 64	
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884.....		158,474 00
Total des primes...........		$772,162 97
A déduire :		
Primes remboursées et réductions (Rebate)........	$32,105 94	
Réassurances......	138,735 29	
Primes sur risques non terminées.....	152,925 00	324,7626
Primes nettes acquises.....		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes....		24,757
		$472,154 63
Pertes payées sur les risques de Feu.........$250,728 33		
de Marine.........	34,764 71	
de Rivière........,	3,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
		$328,848 55
Commission d'agences........	$83,958 56	
Dépenses d'agences	11,370 12	
Taxes et Licences...	4,063 23	
Dépenses de bureau	27,431 66	
Dépenses casuelles.	4,159 24	459,831 38
Bénéfice net..........		$12,323 25
Dividende semi annuel de 5 0[0 déclaré au 30 juin 1884..........	$15,000 00	

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0[0...........		$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans...........		51,000 00
Premium Bonds...........		52,916 17
Argent en caisse...........		93,798 88
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi...........		15,000 00
Primes en voie de recouvrement.		26,774 15
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe.......		46,749 81
Prêts sur hypothèque....		56,111 34
Effets à recevoir pour primes et autres........		5,386 23
Bons, actions et autres valeurs....		17,939 20
Meubles et installations de bureaux..........		2,500 00
		$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein........	$300,600 00	
Fonds de réserve....	31,526 78	
Dividendes non réclamés........,	2,724 00	
Pertes non réglées.	40,000 00	
Primes sur risques non expirés......	152,925 00	527,175 7

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
LEON SERÉ, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1885.
G. LeGARDEUR Jr., Notaire.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie........	$250 568 23	
Sur les risques de rivières........	17,302 99	
Sur les risques de mers..........	10,127 68	
		$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883........		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves......		15,523 61
		$319,923 60
Déduire :		
Primes remboursées t cancellations..	$8,600 31	
Réassurances......	12,525 55	
		$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période :		
Sur les risques d'incendie........	$156,660 06	
Sur les risques de rivières.......	9,916 03	
Sur les risques de mers..........	9,857 97	
Impressions et Publications.......	444 65	
Taxes........	3,432 42	
Escomptes.....	44,424 14	
Bureau des réassureurs.......	2,949 41	
Dépenses, moins l'intérêt et le sauvetage.....	13,858 71	
		$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes en expirées..........	$32,854 95	
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
10 0[0 dividende, janvier 1884.....	5,000 00	
5 0[0 dividende, janvier 1885.....	5,000 00	
		$57,754 95

ACTIF

Comptant..........	$14,912 67
Primes en voie de collection......	30,795 59
Immeubles..........	39,017 49
Actions de Banques et autres, Bons..........	38,772 76
Mobilier de bureau, installation..	2,370 25
Billets garantis par hypothèques.	16,219 76
Billets garantis par nantissements.........	6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances..........	5,695 5
	$154,198 70

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

E. PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.

J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Wais,
M. Popovich,	F. Aufmkolk
B Saloy,	Wm Fagan,
M Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes	A. Bartholomew
A. D. Finey,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas. Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	J. H. Menge,
T. Thormachlen,	Ferd. Goldsmith
N. Seil...,	A. Kienes,
Peter Blaise.	B. Campiglio.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the ... of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE, ET DU GEN. JUBAL A. EARLY, DE LA VIRGINIE.

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M., A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	.....	25,000
1 Lot de	10,000,	.....	10,000
2 Lots de ...	6,000,	.....	12,000
5 Lots de ...	2,000,	.....	10,000
10 Lots de ..	1,000,	.....	10,000
20 Lots de ..	500,	.....	10,000
100 Lots de ..	200,	.....	20,000
300 Lots de ..	100,	.....	30,000
500 Lots de ..	50,	.....	25,000
1,000 Lots de ..	25,	.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

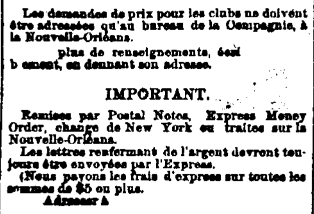

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans, Quatrième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St-Antoine, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de onze heures du matin, SAMEDI, le 7ème jour de Novembre, 1885, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane, et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec to les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues sont indiqués ci-dessous.

EDMOND BOURGEOIS—

Taxe de 1884, montant à..........$18 60

Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 4ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Constance, Jackson et Philip, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'îlet No. 109, mesurant chacun 33 pieds de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où e dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la dite propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. C. Miller, administrateur etc., vs Mme Amelia Dupiere Hodgson épouse de Joseph C. Hodgson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,310.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin entre la rue Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 25 novembre 1885, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tout ce qui en dépend, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourgogne, Remparts et Bienville, mesurant au pied français trente-sept pieds de face à la rue de la Douane, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-dix-neuf pieds, connu comme le No 183 rue de la Douane. Cette propriété a été acquise par feu le Dr F. B. Gaudet de Mme Vve E. D. E. de Lisle, par acte passé pardevant Octave De Armas, notaire de cette ville, le 31 mars 1866, et a été acquise ensuite comme légataire universelle du dit Dr F. B. Gaudet par ladite Amelia Dupiere Hodgson, comme il en ressort dans l'affaire de sa succession, No 12,008 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et surtout dans le jugement en date du 30 août 1884 rendu dans les procédures de la dite succession, mettant la dite dame Amelia Dupiere Hodgson en possession, et enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Livre 119, page 718.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 oct—24 31—nov 7, 14, 21, 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rohling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, les propriétés ci après décrites, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis signé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante-huit pieds un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 juin 1876.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 29 nov5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre "B" sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1859, déposé en l'Etude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles ; acquis par le feu Abraham Levi, de Factors' & Traders' Insurance Company, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1849 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 4[8 lignes de face sur la rue Union et vingt-trois pieds six pouces et six 4[6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25[100 lignes sur la ligne qui le diviso du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85[100 lignes sur la ligne qui le diviso du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au ci-dessus plan, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés comme lots numéros Un, Deux et Trois, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds six pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond à une allée sur laquelle ils font face.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Philip. Laquelle propriété a été acquise par le feu Abraham Levi de L. W. Lyons par acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 2 juin 1865.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Philip, Constance et Première, et forme l'encoignure des rues Magazine et Philip, conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 14 mai 1851, désigné comme lot numéro cinq et mesure soixante-sept pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Philip, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes et formant complètement la reste après avoir retiré des deux lots de l'extrémité du fond des deux lots primitifs, numérotés sept et huit, vendus par Mme Elizabeth Norton et son mari, à Pete Hanson et Joseph Mensman, pardevant W. Y. Lewis, notaire, en date du 15 avril 1831.

Cette propriété avait été acquise par feu Abraham Levi de Mme Mary L. Twichell, par acte passé le 15 avril 1831, pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—16,23,30—nov 6,13,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Mathis vs. Veuve Anna Maria Henne, Veuve de George Henne, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,187.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No six de l'ancien faubourg Livaudais, qui est borné par les rues Sixième, Tchoupitoulas, anciennement Levée, Septième et St-Thomas, anciennement Fulton ; le dit lot ou portion de terre est composé de tout le lot désigné par le numéro un et une portion du lot numéro deux du dit îlet, conformément à un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 5 mars 1832, déposé pour références en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, et forme l'encoignure des rues Sixième et St-Thomas, anciennement Fulton. Le dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur et face à la rue St-Thomas, anciennement Fulton, de cent vingt-cinq pieds, au pied américain.

Acquis par feu George Henne de Louis Stern, par acte passé pardevant Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, le 10 août 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13oct—13 20 27 nov3 10 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Kissinger et de Caroline Hermann, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,279—Division "E"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Kane, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 nov—7,10,14

Succession de Mme Jane Shepherd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,034—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alexander Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6 nov—6, 10, 14

Successions de Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,783—Division B.—Attendu que P. S. Wiltz, jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feus Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 nov—4,7,13.

Succession de James H. Walton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,224—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Martha A. Johnson veuve de J. H. Walton, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 nov.—3,7,12

Benjamin W. Hope vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,382—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de Benjamin W. Hope et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, sherif civil, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3nov—3,7,12.

Succession d'Antoine Gerard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,638—Division A—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antoine Gerard, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—3.7,nov

Succession de James S. Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 14,854—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Vve Selah M. Rivers, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31oct—31.4.7 nov.

Succession de Félix Tarrante.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 14,748—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Easter Tarrante, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—nov 4,7

Succession de Philip Scheib.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,643—Division A.—Attendu que Mme Margaretha Scheib a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Scheib décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne de déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29oct—29—nov 3.7

Succession de Charles H. Lawrence.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,947.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wesley E. Lawrence administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 oct—31,—nov 4.7

Succession de Charles E. McVean.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,554—Division D.—Attendu que John William Keiler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles E. McVean, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29oct—29.3.7nov

Succession de L. & E. H. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,011—Division A—Attendu que William Esben a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus L. C. & E. A. Shaw, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 oct—31—4 7 nov

Succession de Isaac L. Lehman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,666—Division C—Attendu que P. S. Wiltz, Jr. administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac L. Lehman, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
30 oct—30—4 8 nov

Succession de Mme Lean Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,038—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 nov—4,7.13

Jno. Gauche's Sons vs. C. R. Evans.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 9,138—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon T. R. Rozier juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan MARDI, le 17me jour de novembre 1885, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un coffre-fort et un lot d'instruments d'arpenteurs, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. A. LOOBY, Constable de la Première Cour de Cité.
7nov—7,12,17.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Benjamin W. Hope vs. Ses créanciers. } No. 15,382. Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Benjamin W. Hope, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, jr., Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 7me jour de novembre 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic ; et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Benjamin W. Hope soient suspendues et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1885.
Signé, M. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, absent en congé.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN,
6 oct—6. 20—7 nov Député Greffier

INSTITUTION CURTO

Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et ...

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant sous la direction de monsieur Curto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément ... fleurs en laine, en papier, en cire ... aux élèves sans ...

Un cours ... Espagnol et d'Allemand ...

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Douves ! Douves !

Succession de Wm C. Keifner et d'Ellen Keifner, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 14,783.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—LUNDI, 9 novembre 1885, à 10 heures et demie A. M., rue Julie, entre Bassin et Franklin, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 6 novembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de Douves, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
7nov—3f

PAR J. V. GOURDAIN.

Cottage de valeur, à double corps de logis, Nos. 203 et 205, Chemin du Bayou, et cottage simple, No 207 Chemin du Bayou.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu les propriétés suivantes, savoir :

1° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Tremé, Quartier et St. Claude, mesurant 28 pieds 3 pouces 5 lignes de face au Chemin du Bayou sur 100 pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet ci-dessus mentionné, faisant face au Chemin du Bayou.

Pour les dimensions du terrain, voir le plan à la Bourse.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 avril 1886 à raison de $20 par mois avec privilège de renouvellement pour 6 mois à l'expiration.

Conditions : Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 devront être assumées par les acquéreurs, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera fait comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
31 oct—31 oct 7 14 nov

Vente pour effectuer un partage entre les héritiers de J. B. Godefroy.

Propriété améliorée désirable, Nos 289 et 291 rue Ursulines.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No. 79 rue Bienville—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Roman, Hôpital et Derbigny, mesurant 33 pieds 10 pouces de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 116 pieds 6 pouces et 6 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreur garantis par hypothèque et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et toutes les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant André Doriocourt, Jr., notaire.
31oct—31 nov7 14 21

Maison cottage double au No. 420 rue Ste-Anne.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Galvez, Orléans et Miro, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste Anne, 79 pieds 3 pouces, et 3 lignes de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Galvez, 79 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue Miro, et 30 pieds sur la ligne du fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses garanties. Les taxes de 1885 devront être assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 oct—31 nov 7 14

Résidence en briques à trois étages, No 18 rue Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Orléans, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 57 pieds 9 pouces 6 lignes.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets d'acquéreurs garantis par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêts par an à partir du jour de la vente, et les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, et en sus du prix de son adjudication un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr, notaire aux frais de l'acquéreur
31 oct—31—nov 7.14,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur sur le Chemin de la Métairie.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville.—SAMEDI, le 5 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 30 octobre 1885 il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, sur le Chemin de la Métairie, à un îlet du Bayou St Jean, mesurant 423 pieds 5 pouces et 1 ligne face au Chemin de la Métairie, sur une profondeur du côté le plus rapproché du Bayou St Jean, sur une ligne oblique de 533 pieds 11 pouces et 5 lignes vers le point C, puis 1286 pieds 3 pouces, 7 lignes au point A, et sur l'autre côté de la ligne 1651 pieds 5 pouces 5 lignes vers le point F et 223 pieds 9 pouces de largeur sur une ligne oblique au fond et faisant face à la rue Orléans, d'après un plan du dit lot de terre dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 28me jour de janvier 1869.

2° Un certain lot de terre au fond du dit lot décrit ci-dessus, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même District, mesurant, conformément au plan mentionné ci-dessus, 223 pieds 9 pouces de face à la rue Orléans, sur les profondeurs suivantes : sur la ligne la plus rapprochée du Bayou St-Jean 704 pieds 11 pouces 2 lignes ; sur l'autre côté de la ligne 822 pieds 1 pouce 3 lignes et 191 pieds 10 pouces de large dans le fond.

Conditions—Moitié comptant, la balance en un et deux ans, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux, garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1885 au-dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant et sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.
oct31 nov7,14,21,28—déc 5

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante et attrayante résidence en bois à deux étages,

Coin des rues Prytania et Deuxième.

Succession de William Hartwell.

No 14,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., en date du 16 octobre 1885, il sera vendu, à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Prytania et Coliseum, désigné comme îlet No. 93, sur le plan original du Faubourg Livaudais et forme l'encoignure des rues Prytania et Deuxième. La dite portion de terre mesure cent vingt-sept pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de cent quatre-vingt-neuf pieds onze pouces et quatre lignes.

Les améliorations comprennent cette large et élégante résidence en bois, coin des rues Prytania et Deuxième.

Conditions — Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilèges du vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations seront assurées aux frais de l'acquéreur et la police transférée au vendeur, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat devra être insérée dans l'acte d'hypothèque, et les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur, 10 pour cent du montant d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17.24 31—nov 7,14,21

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Henry J. Woods.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15,100.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 8 octobre 1885—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Denis, Dryades, Sixième et Washington ; lequel lot de terre mesure 48 pieds de face à la rue St-Denis sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Wm R. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 pour cent sur le montant de la vente.
10 oct—10 17 24 31 nov 7 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

MEUBLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—AUJOURD'HUI, SAMEDI, 7 novembre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Français et Chartres—

Un lot de meubles meublant et divers articles.
Conditions—Comptant. 7nov—

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI, 11 novembre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Ste-Anne et Randon—

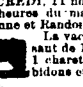

La vacherie de M. Miller, se composant de 11 vaches laitières, 1 cheval, 1 charette à lait, 3 cochons, harnais, bidons et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant, et au-dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 7nov—

Grande maison double en bois à deux locations, rue Piété, No. 82 et 82 1[2.

Succession de Philip Baron Boisfontaine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 15 438.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 5 décembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1885, la propriété suivante, savoir

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9, de l'îlet No 1, renfermé par les rues Dauphine, Bourgogne, Piété et Louisa, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face sur la rue Piété, sur une profondeur de 108 pieds 3 pouces 1 lignes ; ensemble une grande maison en bois, double à deux logements, ayant dans chaque logement un corridor d'entrée, deux chambres, galerie derrière et cabinet ; une autre grande bâtisse en bois, couverte en ardoises, construite dans la cour, ayant quatre chambres et galerie sur le devant et hangar sur le derrière, deux citernes, puits en briques, latrines et porte cochère. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Moitié du prix d'adjudication ou plus comptant, et la balance à un an de crédit du jour de la vente, laquelle balance devra être garantie par privilège de vendeur sur la propriété vendue, laquelle devra être maintenue assurée pour un montant suffisant garantissant le susdit crédit. Les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du susdit billet seront à la charge de l'acquéreur—lequel se soumettra à toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur.
31 oct—7 12 21 28 nov—5 déc

Résidence en briques à deux étages, formant l'encoignure des rues Esplanade et Tremé.

Succession de Henri Gelpi.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 3457.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 novembre 1885, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1885, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues de l'Esplanade, Tremé, Quartier et St-Claude, lequel lot de terre forme encoignure aux rues Tremé et Esplanade, mesurant 56 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 45 pieds de face à la rue Tremé, 48 pieds 8 pouces sur la ligne vers la rue St-Claude et 56 pieds 6 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, office et trois chambres avec porte à coulisse, à l'étage supérieur, balcon avec marquise faisant face aux deux rues, quatre Chambres à coucher et chambres à bains.

Une bâtisse en briques à étages attenante à la maison ayant quatre chambres, cour briquetée, deux citernes, chambres à coucher, hydrant, lieux d'aisance au rez de chaussée, au premier, gaz dans la maison. Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet, garanti par hypothèque portant 8 0[0 d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent seront exigés de l'acquéreur sur le montant de l'adjudication.
11oct—11.17.24.31—7.14nov

Succession de Madame Henrietta Lockmann.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 15 297.

PAR JAS. P. GUINAULT Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 14 novembre 1885, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 9 octobre 1885—

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Victoire, Chartres, Port et St Ferdinand, lesquels lots de terre sont contigus et mesurent :

Le lot No 2—21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 1—102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 3—et 21 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond.

Le lot No 3, 21 pieds 6 pouces de face à la rue de la Victoire, sur une profondeur de 102 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2, 95 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 4, et 20 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1885 en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent sera comptant exigé de l'acheteur sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire.
10 oct—10.17.24.31—nov 7.14

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Seconde et dernière adjudication.

Dans l'affaire de George Godfrey et autres contre Mary et Emma Godfrey et autres.

No. 14 824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. FRIEDRICHS, Encanteur— Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1885 et signé le 22 juin 1885, et d'ordres signés le 3 et le 10 juillet 1885 par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Félicité, Religieuses et Céleste, désigné comme lot No 3 et mesure, au pied américain, 104 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Félicité, 90 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Céleste et 55 pieds 1 pouce sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le tout est conforme au plan de A. de Armas et déposé avec H. B. Cenas, notaire. Etant la même propriété acquise par J. W. Godfrey, de la ville de Baltimore, conformément à un acte pardevant le dit notaire, le 16 avril 1859. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant 6 pour cent par an d'intérêt, payables annuellement, à l'exception de la part des mineurs, qui s'élève à 290.3072, lequel montant portera 8 pour cent d'intérêt par an. Le tout avec les clauses de garantie ordinaires, le privilège du vendeur, hypothèque et privilège. Les taxes de 1885 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix de vente.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt de $100 au comptant au moment de l'adjudication.
4oct—4,10,17.24.31—nov7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coins de rue de valeur pour affaires dans le Premier District.

Succession d'Andrew J. Quirk.

No 14,319. — Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 octobre 1885, ainsi qu'un ordre supplémentaire en date du 9 octobre 1885, et rendu dans la succession ci-dessus, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1. **Un certain lot de terre,** situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Melpomène, désigné par le No. 8, mesurant 30 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Thalia, sur 112 pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant le coin des rues Willow et Thalia. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage, à double corps de logis, louée à raison de $14 par mois sans bail.

2. **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Thalia et Erato, désigné comme lot No 1, d'après un plan de Hedin, architecte, en date du 25 juin 1861, déposé en l'étude de M. Gernon, notaire de cette ville. Le dit lot forme le coin des rues Willow et Thalia et mesure, conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur et face à la rue Thalia de 122 pieds 8 pouces 7 lignes.

3. **Un certain lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Thalia et Erato, désigné par le No 8 d'après un plan dressé par Hedin et S. Ch. Carbanne, architectes, et déposé en l'étude de Wm Shannon comme plan No 27. Le dit lot mesure, au pied américain, conformément au dit plan, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Erato sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et forme le coin des rues Erato et Willow. Ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage en bois double à un étage.

Termes et conditions.—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, une moitié ou plus comptant, et le reste [s'il y en a] à un an de crédit ; pour la propriété troisièmement décrite, un tiers ou plus comptant, et le reste [s'il y en a] en paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit. La portion à crédit sera représentée par des billets spéciaux, garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des dits billets. Les améliorations devront être assurées pour le montant de leur valeur et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de son adjudication ; 10 pour cent du prix de leurs enchères au comptant seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
11 oct—11,17,24,31—7 14 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à deux étages pour famille avec mansarde à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.

Mme Louis Eugène Cenas et son mari vs Mme Evariste Montalvo et son mari.

No 15,026.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 14 octobre 1885 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre G, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St-Claude et Quartier, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur et face à la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois récemment bâtie, avec deux étages et mansarde, ayant au rez-de-chaussée salon à arche, cabinet, office, corridor de côté ; à l'étage supérieur, 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et lieux d'aisance, et dans les mansardes 4 chambres, cabinets, etc., avec cheminées en marbre partout ; une cuisine en bois à deux étages attenante à la bâtisse principale, avec chambres à domestiques, waterworks, etc.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets tirés par Mme Leonide May Cenas, épouse, etc., daté Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1885, chacun pour la somme de deux mille cent piastres, payable respectivement en un et deux ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par ans de leur date jusqu'au paiement, avec billets hypothéquaires sur la propriété, par acte pardevant Geo W. Christy, notaire, en la ville de Nouvelle-Orléans, en date du 20 juin 1885, le reste du prix de son enchère sera payé au comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles durant et pendant l'année 1885.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 oct—17 24 31—nov 7,14,21.

ANNONCE JUDICIAIRE

Résidence de choix. Maison double et neuve,

Nos. 354 et 354 1[2 rue Dumaine, entre Johnson et Prieur.

Succession de John Geo. Abry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 15,085.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI 7 novembre 1885 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 octobre 1885, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 15 dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, sur un plan de E. Surgi, en date du 29 octobre 1847, déposé en l'étude de O. Drouet, notaire en cette ville ; le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une jolie bâtisse neuve en bois à un étage à deux corps de logis ayant sur chaque côté cinq chambres, cuve, hangar, lieux d'aisance, etc., et connue comme le numéro municipal Nos 354 et 354 1[2 rue Dumaine.

Acquis par le dit feu John Geo. Abry de Pierre Coustrat, par acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, le 2e août 1884.

Conditions—La moitié, ou plus comptant, le reste à Un ou à Un et Deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisés en paiements égaux, dans les billets solidaires des acquéreurs datés du jour de l'adjudication et portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque et privilège de vendeur ; l'acquéreur devra assurer les améliorations pour un montant égal aux billets et en transférer la police ; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation, 5 0[0 honoraires d'avocat, vente sans estimation en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente ; les acquéreurs devront payer en sus du prix d'adjudication, les taxes d'Etat et de ville pour 1885, et déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication, et dans le cas où l'acquéreur ne se conformerait pas aux conditions de l'adjudication quinze jours après la vente, il sera considéré en défaut sans autre formalité.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 oct—6 10 17 24 31—nov 7

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence

Sur la rue Liberty, entre Erato et Thalia.

Succession de Joseph Warth.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14 689.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 28 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 octobre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

La bâtisse à deux corps de logis, no 355 rue Liberty, dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Benton, maintenant Franklin, Erato et Thalia. Le lot est désigné par le no 16, et mesure, au pied américain, 32 pieds sur la rue Liberty, sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885 — un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Preot, notaire, no 5 rue Carondelet.
25oct—25 nov7 14 21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement d'affaires ou pour famille.

Le coin nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod.

Succession de Michael Lyons.

No. 445 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 7 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 octobre 1885, il sera vendu, à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cette propriété bien connue pour affaires ou pour famille à l'encoignure nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Fulton ou Constance, Girod et Lafayette. Le lot de terre est désigné comme le lot No 1, et mesure 52 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur 45 pieds 7 pouces 4 lignes de largeur dans le fond, 102 pieds 1 pouce 3 lignes sur la ligne du côté le plus près du lot No. 2 et 109 pieds 6 pouces de profondeur et de face à la rue Girod. Le dit lot forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Girod. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages connue comme les Nos. 109 et 111 rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets d'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la clause usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des billets. Les bâtisses devront être assurées par l'acquéreur ou les acquéreurs et la police transférée au vendeur ou porteur des dits billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castell, notaire.
7 oct—7.17.24,31—7 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence No 531, rue Chartres, et l'îlet et les lots sur la rue Ursulines.

No 12,854, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, succession de Thomas H. Kennedy, et No 13,956, succession de Mme Thomas H. Kennedy, réunies et consolidées.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 octobre 1885, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° La résidence en briques, à trois étages, No 531 rue Chartres, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Architecte, Port et St-Ferdinand. C'est le No 8, et mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue Moreau ou Chartres, sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles, s'étendant au travers et faisant face à la rue Architecte.

2° Un îlet de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 383, et borné par les rues Ursulines, Live Oak, St-John, Dupré et Gayoso, dans un joli voisinage, bien peuplé.

3° Un petit lot ou portion de terre triangulaire borné par les rues Gayoso, Live Oak et St-John.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, en billets portant intérêt à raison de 7 pour par an, avec hypothèque spéciale et privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire.
14 oct—14,24,31—7,14 nov

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.
20mars—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Vente Péremptoire

— DE —

Propriétés de choix et centralement situées

— Dans les —

Premier, Second et Sixième Districts.

No. 38 rue St-Charles (vis-à-vis l'hôtel St-Charles), entre les rues Gravier et Commune. La bâtisse en briques à 4 étages, occupée par M. Pokorny.

No. 63 rue Dauphine, entre Bienville et Conti. Maison de résidence en briques, à 3 étages.

No. 182 rue Douane, entre les rues Remparts et Bourgogne. Maison cottage de résidence en briques, à deux étages.

Le coin des rues Aline et Chesnut.

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, POUR OPÉRER UN PARTAGE, les propriétés de valeur ci-après décrites savoir :

PREMIER DISTRICT.

1° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le block borné par les rues St-Charles, Gravier, Commune et Camp, désigné par le No 5 sur un devis annexé et passé pardevant F. Grima notaire, le 5 janvier 1855, mesurant, d'après le devis, 23 pieds de façade rue St-Charles sur une profondeur de 94 pieds du côté du terrain No 4 et en arrière du terrain No 6 du dit devis, 89 pieds 11 pouces sur la limite le divisant de la propriété de Maunsel White ou assignés, et 23 pieds sur la limite inférieure.

Les améliorations comprennent la splendide bâtisse à quatre étages, en briques, occupée par M. POKORNY, portant le No municipal 38, rue St Charles, et est louée à ce dernier pour une durée de cinq années, à partir du 1er octobre 1885, au taux de $2100 par an, payable mensuellement, les deux premières années, et les trois dernières, au taux de $2200 par an, les réparations à y faire aux frais de l'acquéreur.

DEUXIÈME DISTRICT

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le block borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourgogne, désigné par la lettre A sur un devis fait par A. de Armas, ingénieur civil, en date du 12 février 1870, ledit terrain mesurant 24 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes du côté le plus rapproché de la rue Conti de là, s'étendant en amoindrissant la largeur du terrain de 9 pieds, 6 pouces et s'étendant sur une seconde profondeur de 46 pieds, 10 pouces 5 lignes, et mesurant du côté de la rue Bienville et en partie sur la ligne d'une allée de 4 pieds, 8 pouces de largeur désignée sur le devis sous le nom de "Common Alley" (Allée Commune) 183 pieds 3 pouces et 4 lignes, puis s'ouvrant 22 pieds, 1 pouce, 7 lignes, et s'étendant sur une seconde profondeur parallèle à la rue Bienville, 23 pieds, 4 pouces, 4 lignes, et 35 pieds 6 pouces 6 lignes à l'arrière.

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à trois étages, connue par le numéro municipal 63 rue Bienville ayant au rez-de-chaussée 2 grands salons avec porte à battants et escalier conduisant dans chacun des deuxièmes et troisièmes chambres. Une bâtisse en briques à trois étages attenante au corps de logis, avec trois chambres à chaque étage, lieux d'aisances, cuves, Water-Works, cour en partie pavée, etc. Vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1886, à raison de $60 par mois payable mensuellement, par un locataire payant promptement.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal Remparts et Bourgogne mesurant au pied anglais 32 pieds 9 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent cette résidence en briques très commode, à deux étages connue par le numéro municipal 182 rue Douane, ayant au rez-de-chaussée 3 grandes chambres, vestibule ou corridor et une galerie de côté bien spacieuse, avec quelques distributions à l'étage supérieur, aussi une cuisine en briques à deux étages ayant 4 chambres, cour briquetée, waterworks cave, lieux d'aisance, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1886 à raison de $40 par mois payable mensuellement par un très bon locataire payant promptement.

SIXIÈME DISTRICT.

4° Cinq lots de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Toledo et Aline, désignés par les Nos 15 à 19 inclusivement de l'îlet No 27 sur un plan fait par C. A. Hedin, ancien voyer, déposé dans les archives de Theo. Guyol, notaire en cette ville et mesure comme suit, les lots No 15 à 18 inclusivement chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 125 pieds le lot No 18 forme l'encoignure des rues Chestnut et Aline et le lot No 19 mesure 31 pieds de face à la rue Aline sur une profondeur de 125 pieds. Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois retirée de la rue, avec un grand corridor au centre, double salons, chambre à manger, chambres sur un côté du corridor et trois chambres à coucher sur l'autre côté du corridor deux offices, galerie de face et de derrière, cuisine bâtisse avec deux chambres, deux cuves, lieux d'aisance.

Un hangar à l'arrière couvert partiellement carrelé et le reste transformé en jardin, etc., etc., louée à Samuel Flower jusqu'au 30 septembre 1886, au taux de $35 par mois.

Les propriétés peuvent être visitées et examinées en se munissant de cartes des encanteurs, qui seront heureux de donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ; le reste à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans des acquéreurs à la date de l'adjudication, portant hypothèque spéciale et lien de vendeur avec privilège sur la propriété vendue, 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente sur les propriétés des deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrites et 7 pour cent seulement sur la propriété premièrement décrite, rue St-Charles. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité ; les acquéreurs assureront les propriétés pour une somme fixée par les parties intéressées et les polices d'assurance transférées aux détenteurs des billets, ainsi que toutes les clauses usuelles dans les actes de vente.

Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1885, et feront un dépôt entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.
7nov—7 8 14 80 21

DEUX MAISONS DE RESIDENCE RUE ESPLANADE.

No. 151 rue Esplanade, entre Remparts et St Claude,

contiguë à la résidence princière de M. A. LANATA.

No. 50 rue Esplanade, entre Chartres et Royale.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 7 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles—

1° Un grand morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Remparts et St-Claude, mesurant 79 pieds 11 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 189 pieds 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Remparts, et 180 pieds 2 lignes sur une première profondeur du côté le plus proche de la rue St Claude, de là 13 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Kerlerec, s'étendant dans la direction de la rue St Claude, de là sur une seconde profondeur de 13 pieds 4 pouces s'étendant de la rue Esplanade à la rue Kerlerec ; et 92 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne de derrière. Le tout d'après un devis du sous-voyer, en date du 29 septembre 1885.

Les améliorations comprennent l'élégante maison, bâtie avec les meilleurs matériaux ayant cinq salons, salle à manger octogone au rez-de-chaussée, cinq chambres et deux cabinets à l'étage supérieur, une bâtisse en briques à deux étages attenante à la maison principale avec de grandes chambres, office, chambres à bain et un réservoir sur la toiture, contenant à peu près 7000 gallons ; autre bâtisse en briques et en bois à deux étages sur le côté avec 4 chambres en haut et 4 chambres en bas, cave, chambre à charbon écurie, vigne, serre, cour briquetée, cuve, water works, lieux d'aisance, gaz partout, grand et beau jardin, etc., le tout en parfait état.

Cette description ne saurait donner une idée de la beauté de la propriété ci-dessus ; nous serions entraînés trop loin si nous voulions en donner de complets détails. Nous préférons engager le public à la visiter avant la vente.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Chartres (anciennement Condé), Quartier et Royale, mesurant ensemble 48 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 110 pieds sur le côté le plus près de la rue de Chartres et 113 pieds plus ou moins sur l'autre côté.

Les améliorations comprennent cette maison élégante et bien finie, en briques, No 50 rue Esplanade réunissant toutes les commodités modernes et en bon état ; le rez-de-chaussée contient un grand corridor, un grand salon double bien aéré, une salle à manger octogone, office, deux grandes chambres à coucher, une petite chambre à coucher, deux belles chambres octogone et une chambre à bain luxueuse, avec ornements de cheminées en marbre dans toute la maison.

Aussi, une cuisine en briques à deux étages, ayant cinq chambres ; une jolie écurie pour deux chevaux, dépendances, chambre à charbon, water-works, grande cuve ; la cour est bien pavée avec dalles ; parterre de fleurs et jardin fruitier sur la propriété.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans pour billets d'acquéreur portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres clauses dans l'acte de vente. L'acquéreur doit avoir la propriété assurée pour un montant qui sera fixé par le vendeur et transférer la police d'assurance au porteur des billets ; il devra aussi assumer et payer, en sus du prix d'adjudication, toutes les taxes de l'année 1885, et devra faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24oct—24 25 31 à la vente